

## Barèges le 9 août

Les eaux thermales de Barège sont sulphureuses et leur odeur est désagréable ; les bains déplaisent également : ils ressemblent à de petits caveaux dans lesquels on a pratiqué des cercueils, les baignoires étant en pierre brute. L'idée n'est pas gaie, je vous en demande pardon ; mais pour la justifier, représentez-vous un petit cachot voûté, qui ne reçoit d'air et de lumière que par la porte, que l'on tient toujours fermée ; des murailles noircies par le temps et par la vapeur du bain qui, s'attachant au plafond, et retombant le long du mur, y forment des dessins où l'on peut distinguer à volonté, comme dans les nuages, les objets dont notre imagination est frappée. Pour moi, je n'y vois jamais que des squelettes, des malheureux pâles, défigurés, en un mot l'humanité souffrante telle qu'on la rencontre à Barège.

Il y a à Barèges cinq bains de chaleurs différentes : le moins chaud fait monter le thermomètre de Réaumur à vingt huit degrés, et le plus chaud à trente quatre. L'eau de ces réservoirs destinée pour les douches est à quarante degrés. Cette chaleur est insupportable : les préparatifs n'en valent pas mieux. On étend le patient nud sur des carreaux remplis de paille, ou bien on l'enveloppe d'un drap ; on l'y tourne et retourne, suivant l'endroit où il a besoin de prendre la douche. Pendant qu'on la reçoit, on crie, quelquefois on s'évanouit, et l'on s'occupe toujours des moyens de sauver quelque membre de cette eau bouillante, à laquelle on ne peut s'accoutumer.

Indépendamment de ces bains, il y en a un pour les pauvres : celui-ci se remplit des eaux qui sortent des premiers par un réservoir commun. Ce mélange est admirable ; on en voit tous les jours des miracles.

Le bain se paie 12 sols depuis l'année dernière ; il n'était auparavant qu'à cinq. C'est M. de Laboulaye, intendant d'Auch, qui a changé cette taxe, pour faire le bien des habitants de la vallée, à qui les eaux appartiennent. On lui a contesté le droit d'augmenter à sa volonté un impôt sur le public : les buveurs ont envoyé contre lui un mémoire au procureur général, pour qu'il dénonçât son ordonnance. Ils ignoraient qu'il ne pouvait pas se mêler de l'administration de la vallée, les intendants de Béarn ayant obtenu ce privilège.

Il aurait fallu que les plaignants s'adressassent au conseil, mais la saison finie, ils payèrent et n'y pensèrent plus. Cette année ils payent, et n'y pensent pas davantage. C'est assez le caractère de notre nation : crier à tue-tête, avant que la chose se fasse, s'en taire, ou en plaisanter, quand elle est finie.